

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 17 avril 2023 sous la présidence du maire, Monsieur Adam Rousseau, séance ajournée du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton. La réunion débute à 19h00 au Centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

Sont présents Madame la Conseillère : Cheryl Labrie
Messieurs les Conseillers : Karl Frappier
Claude Paulin
Alexandre Roy
Michel Frappier
René Lapierre

La directrice des services municipaux et greffière-trésorière adjointe : Jacynthe Bourget

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Il n'y a aucune personne présente à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **RÉ-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Adam Rousseau, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ré-ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité, convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Adjudication de contrat – réaménagement du parc des Pionniers;
- 5.0 Soumissions : pompe pour le puits;
- 6.0 Appel d'offres public – aménagement de trottoir et traverse piétonnière;
- 7.0 Embauche – inspecteur (remplacement) ;
- 8.0 Affaires nouvelles;
- 9.0 Période de questions (15 minutes);
- 10.0 Levée de la séance;
- 11.0 Échange avec les citoyens (10 minutes);

122-04.2023 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice des services municipaux et greffière-trésorière adjointe soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

QUE le point 5.0 Soumissions : pompe pour le puits soit reporté ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTION : 6 POUR

123-04.2023 4.0 ADJUDICATION DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT DU PARC DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption de la résolution 048-02.2023, la Municipalité a procédé à un appel d'offres public et ce, pour l'aménagement du parc des Pionniers ;

CONSIDÉRANT QUE six (6) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, à savoir :

Excavation A.R. Valois	1 283 759,51 \$ incluant les taxes
Excavation M. Toulouse	1 441 710,40 \$ incluant les taxes
GG Laroche Excavation	1 106 886,17 \$ incluant les taxes
Excavation Steve Leblanc.	1 213 575,12 \$ incluant les taxes
Groupe Apogée	1 446 527,84 \$ incluant les taxes
Les entreprises Richard Brisson	1 241 611,94 \$ incluant les taxes

CONSIDÉRANT QUE la soumission du plus bas soumissionnaire s'avère conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise G.G. Laroche Excavation plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'aménagement du parc des Pionniers conformément au document d'appel d'offres public 532420202002 et à la soumission déposée, révisée au montant de 1 106 886,17 \$ incluant les taxes;

ET QUE cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt 2022-294 décrétant une dépense et un emprunt de 1 500 000\$ pour le réaménagement du parc des Pionniers.

ADOPTION : 6 POUR

5.0 SOUMISSIONS – POMPE POUR LE PUIT

Le point est reporté.

124-04.2023 6.0 APPEL D'OFFRES PUBLIC – AMÉNAGEMENT DE TROTTOIR ET TRAVERSE PIÉTONNIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du devis technique concernant les travaux d'aménagement de trottoir et traverse piétonnière sur une partie de la rue de l'Église ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des

conseillers de lancer un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement de trottoir et traverse piétonnière sur une partie de la rue de l'Église ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, dossier TAPU-2022-079.

ADOPTION : 6 POUR

125-04.2023 7.0 REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT, EN ENVIRONNEMENT ET AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'absence de l'inspectrice en bâtiment, en environnement et aux travaux publics pour raison de maladie ;

CONSIDÉRANT le nombre de dossiers en cours pour lesquels, il faut assurer un suivi ;

CONSIDÉRANT l'obligation légale de procéder à l'embauche temporaire d'un inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche temporaire de Monsieur Frédérick Bernier aux conditions établies, à savoir minimalement quatre (4) heures par semaine selon ses disponibilités;

ET DE nommer Monsieur Bernier à titre d'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats relatifs aux règlements d'urbanisme, inspecteur des cours d'eau municipaux, responsable du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (LRM Q2-r.22), responsable de l'application du Règlement sur le prélèvement des eaux souterraines (LRM Q2-r.35.2), conciliateur-arbitre désigné pour le règlement des mécontentes visées par l'article 36 de la L.C.M et personne responsable de la répression des mauvaises herbes.

ADOPTION : 6 POUR

***** 8.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est traité.

***** 9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

126-04.2023 10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie que la séance soit levée à 19h06.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux et greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Adam Rousseau, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Adam Rousseau, maire

Jacynthe Bourget, directrice des services
municipaux et greffière-trésorière adjointe

COPIE DE RÉSOLUTION

Le 19 avril 2023

A une séance ajournée du 17 avril 2023 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Adam Rousseau, Madame la Conseillère Cheryl Labrie, Messieurs les Conseillers Karl Frappier, Claude Paulin, Alexandre Roy, Michel Frappier et René Lapierre.

Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux et greffière-trésorière adjointe est présente.

Vraie copie certifiée conforme

Sylvie Champagne,
Directrice générale et greffière-trésorière